

COMMUNIQUE

NOUVELLE CIRCULAIRE DE LA FAF
A/S FORFAIT DES EQUIPES JEUNES

Conformément à la nouvelle circulaire de la FAF N°1297 du 27.12.2019, annulant celle N°1294 du 26.12.2019, la LRF Batna porte à la connaissance des clubs ce qui suit :

Si une équipe de jeunes d'un club déclare forfait délibérément, abandonne le terrain ou refuse de participer à une rencontre, le club encourt les sanctions suivantes :

- Match perdu par pénalité pour l'équipe fautive.
- Une défalcation d'un (01) point à l'équipe sénior après le 3^{ème} forfait.
- Une amende de :
 - a. Club professionnel : 60.000 DA
 - b. Club LNFA et LIRF : 40.000 DA
 - c. Club LIRF : 30.000 DA

Un forfait est comptabilisé après l'absence délibérée à une rencontre officielle d'une seule catégorie et non pas de toutes les catégories jeunes.

NB :

Les cas de la force majeure seront traités par les organes juridictionnels conformément aux dispositions prévues par le règlement des championnats des catégories jeunes.

